

Grenoble, le 19 janvier 2011

L'Inspectrice d'académie
Directrice des services départementaux
de l'Education nationale de l'Isère

à

Mesdames et Messieurs les Directrices et les Directeurs
d'écoles,
Mesdames et Messieurs les enseignantes et les
enseignants,

s/c de
Mesdames et Messieurs les Inspectrices et les
Inspecteurs de circonscriptions

L'Inspectrice d'académie

objet : Évaluations nationales

Le protocole national d'évaluation des acquis des élèves en CM2 se déroule dans toutes les écoles de France du 17 au 21 janvier 2011.

Chaque élève doit pouvoir bénéficier de ce dispositif afin de lui permettre, ainsi qu'à ses parents, de se situer par rapport aux objectifs d'apprentissage définis dans les programmes.

Aussi nous ne saurions accepter que certains élèves soient délibérément absents lors du déroulement de ces évaluations, comme nous l'annoncent quelques courriers de parents, répondant à une démarche soutenue par une fédération de parents d'élèves.

Cette attitude illustre clairement une méconnaissance des objectifs et des contenus de ces évaluations, qui ont évolué significativement depuis 3 ans, en prenant en compte les remarques adressées par les enseignants des écoles.

Au-delà des justificatifs réglementaires pour absentéisme scolaire que vous devez exiger des familles, je vous demande de soigner tout particulièrement la communication en direction de l'ensemble des parents et autres partenaires de la communauté éducative, pour leur présenter explicitement les évolutions de 2011 dont je vous rappelle les points essentiels :

- connaissances et compétences émanant des contenus et notions étudiés avant le CM2
- système de notation affiné, avec introduction de codes intermédiaires et distinction entre les absences de réponses et les réponses erronées
- communication des résultats individuels aux seuls parents de l'élève, toutes les autres remontées demeurant anonymées.
- mesure du niveau de maîtrise d'une compétence à partir de plusieurs items
- organisation des aides individualisées pour les élèves qui en ont le plus besoin.

Je vous rappelle enfin le lien électronique qui peut permettre à toute personne de mieux mesurer les enjeux de ce dispositif :

<http://www.education.gouv.fr/cid262/evaluation-des-acquis-des-eleves-en-ce1-et-cm2.html>

Je ne doute pas que votre professionnalisme vous permettra de clarifier et de rassurer si nécessaire, assumant ainsi la responsabilité pédagogique qui est la votre.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces recommandations et demeure attentive à vos éventuels questionnements.

Téléphone
04 76 74 79 76
Télécopie
04 76 74 79 80

Mél :
ce.38i-secretariatcab
@ac-grenoble.fr

Adresse postale :
Cité administrative
Rue Joseph Chanrion
38032 Grenoble Cedex 1

Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h